

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-28 du 07 janvier 2013

L'an deux mil treize, le lundi sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ – J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED

M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS

M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

Objet : ***Diagnostic Eclairage Public
Lancement d'une consultation***

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la nécessité de s'engager dans une politique de maîtrise et de réduction de la consommation énergétique.

Monsieur le Président expose ensuite l'opération réalisée sur le territoire de l'ancienne intercommunalité de la Région de BAPAUME en vue de réduire de façon conséquente la consommation énergétique des communes dans le cadre de l'éclairage public, en mettant en œuvre des solutions techniques innovantes.

Monsieur le Président précise que cette opération est éligible au titre de différentes aides développées notamment par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais, à la condition d'avoir fait l'objet d'un diagnostic préalable des installations en place.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'envisager sur les communes qui n'ont pas été concernées par la première opération du diagnostic permettant de définir des gains potentiels de consommation par la mise en œuvre de matériels plus économes.

Monsieur le Président propose de désigner, dans le cadre d'une consultation engagée selon une procédure adaptée, un Cabinet qui assurera la phase de diagnostic et de préconisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver l'opération de maîtrise de la consommation énergétique des communes dans le cadre des dépenses d'éclairage public,
- d'approuver le lancement d'une consultation en vue de désigner le Cabinet qui sera chargé de réaliser le diagnostic des installations et de procéder à l'élaboration de préconisations techniques visant à réduire et à maîtriser la consommation énergétique de chaque commune,

.../...

- d'approuver la procédure de consultation lancée dans le cadre d'un M.A.P.A. conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération,
- de solliciter la Fédération Départementale de l'Energie en vue d'obtenir une subvention au titre de ce diagnostic.

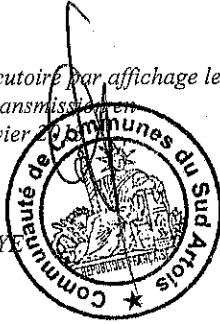
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Janvier 2013 et transmis en
Préfecture le 08 Janvier 2013.*

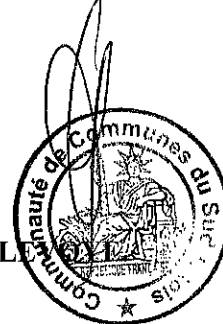
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DEL



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

05 FEV. 2013

ARRIVÉE